

# Rapport d'activité

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022



PLAN SOBRIÉTÉ  
ÉNERGÉTIQUE  
POUR LES TERRITOIRES DU  
**PUY-DE-DÔME**



**aduhme**  
énergies et climat

[www.aduhme.org](http://www.aduhme.org)

Aduhme, agence locale des énergies et du climat

# SOMMAIRE

Édito du président	
Les faits marquants en 2022	4
Animation pour la transition énergétique	6
Le Conseil en énergie partagé et ses actions en 2022	8
Cap sur la chaleur et l'électricité renouvelables	12
Les collaborations particulières	15
Les prestations de service	17
Perspectives 2023	18
FLAME	19
Les membres de l'association	20
Un conseil d'administration et un bureau	21
Une équipe dynamique	22
Bilan financier 2022	23



### Le Président Rémi CHABRILLAT

La menace de rupture des approvisionnements, l'explosion du prix des énergies ont conduit en 2022 les collectivités locales, les acteurs économiques de nos territoires et jusqu'à nos concitoyens à prendre des mesures de sobriété que certains auraient pu croire impossibles à mettre en œuvre. Preuve s'il en est besoin que le signal prix constitue un levier formidable de passage à l'acte... mais on peut aussi considérer que ceci n'a été réalisable que parce que les esprits commençaient à être préparés. Extinction de l'éclairage public en milieu de nuit, abaissement des températures de consigne dans les bâtiments publics, régulation et programmation des systèmes de chauffage... sont les principales actions issues du Plan de sobriété formalisé et promu par l'Aduhme auprès de la quasi-totalité des collectivités du Puy-de-Dôme. Les premiers bilans intermédiaires démontrent que les gains, par ces simples mesures qui ne nécessitent généralement aucun investissement, sont au rendez-vous. Bravo !

Côté « efficacité », là aussi de nombreux voyants sont au vert : des aides publiques bonifiées pour stimuler la performance énergétique dans la rénovation des bâtiments, des obligations réglementaires qui contraignent les propriétaires d'équipements tertiaires à anticiper (Décret tertiaire), et là aussi l'envolée des prix de l'énergie qui met en avant la nécessaire approche globale (investissement + fonctionnement) dans le cas de construction ou rénovation d'équipements publics... Demeurent néanmoins plusieurs questions : les aides publiques suffiront-elles à imprimer un rythme soutenu en matière de rénovation énergétique ? Les collectivités ont-elles la capacité à investir autant ? Le secteur du bâtiment est-il prêt pour relever le défi de la rénovation du bâti ?

L'Aduhme demeure présente aux côtés de ses adhérents pour les accompagner dans leurs projets de rénovation, dans le cadre du Conseil en énergie partagé mais aussi dans celui des dispositifs pilotés avec le Département à savoir SANTÉ

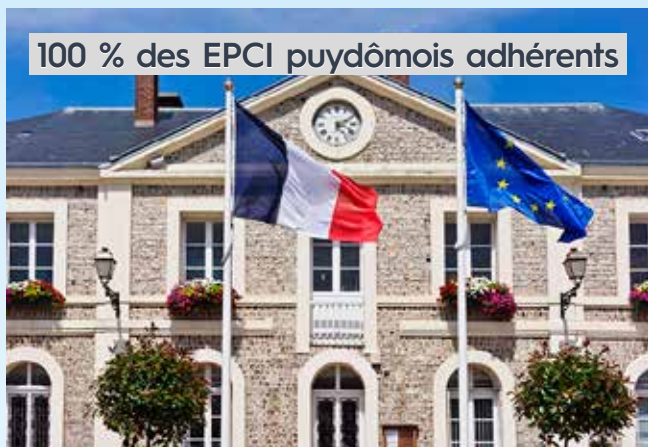
(EHPAD principalement) et SCOLAEé (écoles) qui entameront prochainement les phases opérationnelles de rénovation. S'ajoute à ceci l'accompagnement des marchés globaux de performance, qui se démultiplient notamment sur les centres aquatiques et démontrent toute leur pertinence pour des rénovations ambitieuses avec un respect des objectifs performanciers garantis dans le temps.

La diversification énergétique n'est pas en reste. La totalité du Puy-de-Dôme est désormais couverte par des contrats chaleur renouvelable portés par Riom Limagne et Volcans, la Métropole clermontoise et TE 63 sur les 12 autres EPCI. L'Aduhme, pour ces deux derniers territoires, assure l'animation territoriale en lien avec les services de ces collectivités. En complément, l'opération COCON 3 copilotée par le Département et l'agence locale devrait avoir un effet dynamiseur auprès des communes sur la conversion de leurs chaudières fioul / propane vers des solutions de production de chaleur renouvelable. Pour ce qui est de l'électricité renouvelable, le déploiement de l'opération SOLAIRE Dôme se poursuit doucement mais sûrement : malheureusement, les nombreuses démarches engagées auprès de nos parlementaires en vue d'obtenir dans le projet Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, la non-obligation pour les collectivités de créer un budget rattaché afin d'enregistrer les recettes liées à la vente de l'électricité produite par les centrales photovoltaïques, ont été vaines. Dommage pour l'implication des collectivités locales dans cette ambition d'accélération nationale !

Enfin, notre réseau d'adhérents a connu en 2022 une évolution importante avec l'intégration de nouvelles collectivités comme les communes de Romagnat, Durtol et Pérignat-lès-Sarliève, les Communautés de communes Dôme Sancy Artense et Pays de Saint-Eloy et enfin le Territoire d'énergie Puy-de-Dôme. La totalité des EPCI adhère désormais à l'Aduhme, comme 17 communes métropolitaines sur 21. Cette représentation quasi maximale et l'implication forte des élus, des bailleurs sociaux, des acteurs économiques du Puy-de-Dôme démontrent bien que l'Aduhme est identifié comme un outil pertinent au service des territoires.

# LES FAITS MARQUANTS EN 2022

## 100 % des EPCI puydômois adhérents



Tous les EPCI du Puy-de-Dôme adhèrent désormais à l'Aduhme, suite à l'intégration des communautés de communes Dômes Sancy Artense et Pays de Saint-Eloy. Le dispositif de conseil en énergie partagé se déploie petit à petit sur l'ensemble du patrimoine des communes et constituera ainsi le terreau à la mise en œuvre de mesures de sobriété, des actions d'efficacité et de diversification énergétiques.

## Première installation estampillée SOLAIRE Dôme



La commune de Sauviat, dont la maire Rachel BOURNIER est par ailleurs 2<sup>e</sup> vice-présidente de Thiers Dore et Montagne (TDM) en charge de la transition écologique et du développement durable, a inauguré le 1<sup>er</sup> juillet la toute-première centrale photovoltaïque estampillée « SOLAIRE Dôme » sur le bâtiment des ateliers municipaux. Cette centrale solaire d'une puissance de 9 kWc permettra de produire annuellement quelque 9 000 kWh d'électricité, soit l'équivalent de 25 % des besoins des bâtiments communaux.

## Rencontres des territoires pour parler financement de projets...



L'Aduhme a participé aux 14 rencontres territoriales organisées par le Département en vue d'échanger avec les élus sur leurs projets bâtimentaires susceptibles de bénéficier des aides du Fonds des initiatives communales (FIC) du Département. L'occasion fut donnée d'évoquer avec les élus et les services des communes notamment le bonus énergie ainsi que l'opération COCON 3.

Le 6<sup>e</sup> webinaire du Comité départemental de la transition énergétique (CDTE) portant sur la thématique du financement de la rénovation énergétique devrait être organisé en 2023 : au-delà du FIC, il permettra aux collectivités d'avoir une vision large et claire des aides publiques existantes.



## Lancement de COCON 3 : cap sur la chaleur renouvelable



Le Département du Puy-de-Dôme et l'Aduhme ont lancé conjointement l'opération collective COCON 3. Celle-ci consiste à accompagner les communes et les EPCI puydômois dans la conversion massive de chaudières fioul voire propane vers des solutions de chaleur renouvelable (hors réseaux de chaleur). Un premier recensement d'envergure a permis d'identifier plus de 300 installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire de bâtiments publics et pour lesquelles les collectivités ont fait part de leur projet de changement d'énergie.

## Un groupe d'élus experts pour discuter stratégie d'approvisionnement



Sous l'impulsion de l'Aduhme, un groupe d'élus-experts représentant des acheteurs publics de poids et des coordonnateurs de groupements d'achat public d'énergies a été constitué et s'est réuni par 2 fois en 2022. A l'heure où les achats d'énergie se complexifient, les marchés se tendent, il convenait que les élus puissent mieux maîtriser le fonctionnement des marchés pour pouvoir travailler aux côtés des services sur de nouvelles techniques d'achat et sur de nouvelles stratégies d'approvisionnement et de couverture des besoins en énergie.

## A la rencontre des territoires pour parler sobriété

Réduire notre consommation  
pour amortir le choc !



PUY-DÔME  
MON DÉPARTEMENT

aduhme  
énergie et climat



L'augmentation des prix des énergies a défrayé la chronique en 2022, et pour cause : leurs évolutions ont été vertigineuses et ont culminé à des points jamais atteints. La crise énergétique a frappé de plein fouet l'ensemble des consommateurs parmi lesquels les collectivités locales. Les factures ont été multipliées par 2 voire 3, à consommation équivalente.

En vue d'aider les collectivités à limiter la hausse des dépenses énergétiques, l'agence locale a élaboré un Plan Sobriété dans lequel sont détaillées 16 mesures faciles à mettre en œuvre pour une efficacité à court terme sur les postes de consommation suivants : éclairage public, bâtiments publics ainsi que déplacements/mobilité.

Ces différentes mesures ont été présentées lors de diverses réunions en conseil communautaire ainsi qu'à l'occasion de webinaires. Son application sera évaluée dans les mois à venir !

# ANIMATION POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Mission d'animation soutenue par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme



L'Agence locale assure une mission d'information et de conseil de premier niveau, à l'attention des acteurs publics du Puy-de-Dôme parmi lesquels majoritairement des communes, EPCI et autres territoires. Les acteurs économiques du territoire qui sollicitent l'expertise de l'Aduhme sont la plupart du temps orientés vers les consulaires qui bénéficient du soutien financier de l'ADEME.

Les conseils dispensés par l'Aduhme portent aussi bien sur la construction que la rénovation énergétique du patrimoine bâti ou l'aménagement d'espaces ainsi que sur des mesures

de moindre envergure mais qui ont des effets mesurables en termes d'optimisation de la gestion de l'énergie.

Outre ce premier niveau d'information et de conseil, l'Aduhme s'attache à organiser des actions d'animation des territoires pour faciliter la promotion de bonnes pratiques, la prise de connaissance de nouvelles obligations réglementaires, de solutions techniques éprouvées...

## Des actions en lien avec l'actualité

### ► Plan Sobriété pour les territoires du Puy-de-Dôme

La crise énergétique a frappé de plein fouet l'ensemble des consommateurs parmi lesquels les collectivités locales. L'Aduhme, qui travaille au quotidien avec les communes et les intercommunalités du Puy-de-Dôme, en vue de réduire leurs consommations et dépenses d'énergie a proposé un canevas de Plan Sobriété dans lequel ont été détaillées 16 mesures envisageables dans les postes de consommations suivants : éclairage public, bâtiments publics ainsi que déplacements/mobilité. Pour chaque action, sont précisés les constats, les marges de progrès et les moyens à mettre en œuvre pour tâcher de réduire les consommations,

à moindre investissement. Il reste aux communes, aux EPCI à s'emparer de ces propositions pour construire leur propre plan d'actions. Il faut toutefois être conscient que ces mesures à mettre en place permettront d'amoindrir la hausse mais ne l'effaceront pas totalement.

Ce plan Sobriété est consultable sur le site internet de l'Aduhme :



[www.aduhme.org](http://www.aduhme.org)



### ► Un kit de communication sur les écocgestes pour les collectivités

Réduire notre consommation pour amortir le choc ? Oui ! Mais comment ? Pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur Plan Sobriété, l'Aduhme a proposé un pack à destination des agents et des usagers des bâtiments publics contenant des visuels et des messages en faveur des écocgestes. Il est composé d'affiches, de stickers et d'éléments digitaux. Ce kit est disponible sur le site internet de l'Aduhme et peut être utilisé librement.





## ► Organisation de conférences, réunions et visites techniques

- Visite du chantier de construction du bâtiment le Galoubet (Habitat et Humanisme) à Clermont-Ferrand (**24 mars 2022 | 35 participants**) en partenariat avec Fibois. Cette pension de famille qui accueillera 25 personnes isolées, hommes et femmes, de tous âges, en précarité économique, ayant vécu des parcours de vie chaotiques est un équipement abouti en termes de performances énergétique et écologique avec un large recours au bois-construction et aux énergies renouvelables (raccordement au RCU et installation de production d'ECS solaire financée par CHALEUR + demain)
- **4 sessions d'information sur le Décret tertiaire** et l'utilisation d'OPERAT
- Interventions auprès des élus des **14 conseils communautaires** pour présenter le Plan Sobriété élaboré par l'Aduhme et en faciliter la réappropriation par les communes
- **4 sessions webinaires** pour présenter le Plan de Sobriété

## ► Réalisation et diffusion d'outils de communication

- Une **lettre d'information** numérique diffusée à plus de **1500 contacts**
- Une rubrique « actualités » sur le site internet de l'Aduhme
- Des fiches « Retours d'expérience » présentant des réalisations exemplaires telles que la rénovation énergétique de l'école élémentaire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Thiers Dore et Montagne) et l'école élémentaire de Montmorin (Billom Communauté)
- Articles postés régulièrement sur les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook de l'agence locale



## ► La mission en lien avec le CEP en quelques chiffres

- **65 profils énergétiques de patrimoines bâtis** et non bâtis de communes et EPCI élaborés ou actualisés : la base à un premier niveau d'information sur les voies de progrès et la nécessité de passer à l'acte
- **154 conseils de premier niveau** apportés sur la gestion efficace de l'énergie : optimisation tarifaire, achat d'énergie, exploitation et maintenance des systèmes de chauffage, l'éclairage public...
- **16 inspections thermographiques** réalisées sur des bâtiments publics à des fins de sensibilisation ou de visualisation de l'état de performance de l'isolation ou des fenêtres

### 154 conseils

de premier niveau apportés sur la gestion efficace de l'énergie

### 16 mesures promues

dans le Plan Sobriété auprès de l'ensemble des EPCI

### 200 participants aux

**4 sessions** d'information sur le Décret tertiaire et l'utilisation d'OPERAT

### Plus de 150 personnes

aux 4 sessions webinaires de présentation du Plan Sobriété

### 1500 destinataires

de la lettre d'information numérique de l'Aduhme



# LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP) ET SES ACTIONS EN 2022

Le pôle de conseillers en énergie partagés de l'Aduhme poursuit son accompagnement auprès des collectivités adhérentes tant sur l'élaboration des profils énergétiques que sur la définition de schémas directeurs d'actions et la mise en œuvre de ces dernières. L'objectif des conseillers est d'être dans l'opérationnalité pour aider à baisser les consommations et à réduire les dépenses énergétiques des collectivités sur leur patrimoine ; il est aussi d'être présent tout au long des projets, en accompagnement expert, malgré la montée en charge importante des demandes des communes et intercommunalités.

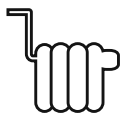


## ► L'action du CEP en chiffres en 2022 sur l'ensemble des communes et EPCI adhérents



### • 156 actions d'optimisation et gestion efficace de l'énergie

**En d'autres termes** : optimisation tarifaire pour la fourniture d'électricité, aide à la formalisation et au renouvellement de contrats de maintenance, d'exploitation des systèmes de chauffage, appui à la souscription de contrats d'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul, propane...), information et conseil autour de l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit...



### • 121 actions d'amélioration du patrimoine

**En d'autres termes** : campagnes de mesures de températures en vue de mieux réguler et programmer les systèmes de chauffage (REGUL+), de mesures infrarouges comme outil d'aide à la décision à l'investissement et de mesures de la qualité de l'air intérieur (CO<sub>2</sub> voire COV...), appui à la réalisation de travaux dits « isolés » (changement de chaudière ou de fenêtres, isolation de combles...), accompagnement à la recherche de subventions portant sur des travaux d'économies d'énergie...



### • 107 actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

**En d'autres termes** : appui technique aux projets de rénovation énergétique globale et de construction d'équipements publics (formulation d'exigences performancielles, analyse des solutions techniques proposées par les maîtres d'œuvre, aide à la recherche de subventions...)



### • 93 actions de diversification énergétique

**En d'autres termes** : accompagnement technique vers des solutions de diversification énergétique (bois énergie et réseau de chaleur, solaire thermique, PAC sur sondes ou sur nappe, photovoltaïque)

#### COMMUNES ADHÉRENTES SUR LA MÉTROPOLE

##### Aulnat

Lot 3 : 1 action  
Lot 5 : 3 opérations collectives

##### Beaumont

Lot 1 : 1 action  
Lot 3 : 2 actions  
Lot 5 : 3 opérations collectives

##### Cébazat

Lot 3 : 1 action  
Lot 4 : 1 action  
Lot 5 : 2 opérations collectives

##### Châteaugay

Lot 5 : 2 opérations collectives

##### Ceyrat

Lot 2 : 1 action  
Lot 3 : 1 action  
Lot 5 : 4 opérations collectives

##### Cournon d'Auvergne

Lot 1 : 1 action  
Lot 4 : 2 actions  
Lot 5 : 3 opérations collectives

##### Durtol

Lot 1 : 1 action  
Lot 2 : 1 action  
Lot 5 : 4 opérations collectives

##### Gerzat

Lot 1 : 1 action  
Lot 3 : 1 action  
Lot 5 : 3 opérations collectives

##### Le Cendre

Lot 1 : 2 actions  
Lot 2 : 3 actions  
Lot 3 : 1 action  
Lot 4 : 1 action  
Lot 5 : 3 opérations collectives

##### Lempdes

Lot 1 : 1 action  
Lot 2 : 2 actions  
Lot 3 : 1 action  
Lot 4 : 2 actions  
Lot 5 : 4 opérations collectives

##### Nohanent

Lot 2 : 2 actions  
Lot 3 : 1 action  
Lot 4 : 1 action  
Lot 5 : 1 opération collective

##### Pérignat-lès-Sarliève

Lot 5 : 1 opération collective

##### Pont-du-Château

Lot 2 : 1 action  
Lot 3 : 1 action  
Lot 5 : 3 opérations collectives

##### Romagnat

Lot 3 : 1 action  
Lot 5 : 4 opérations collectives

##### Royat

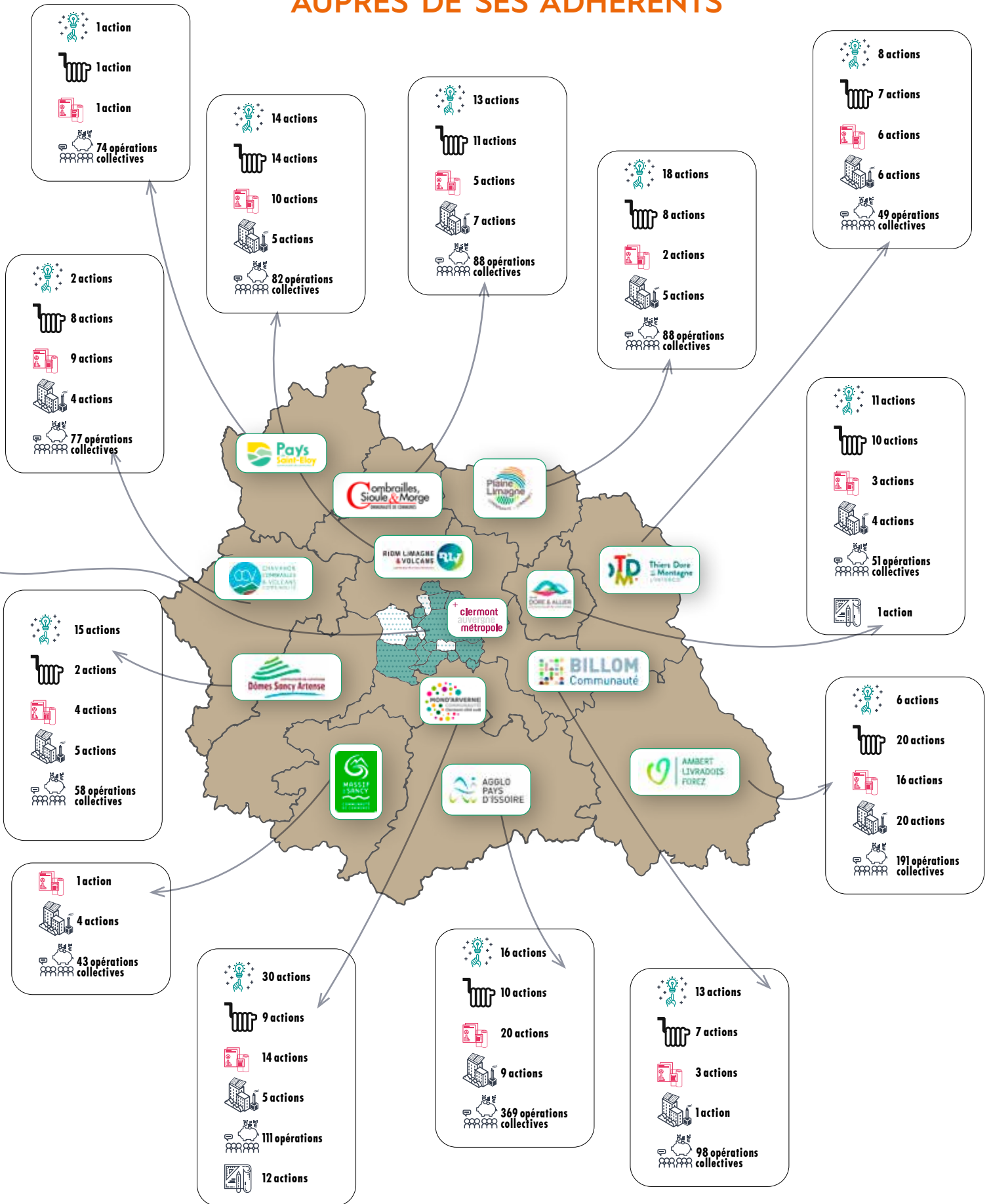
Lot 1 : 1 action  
Lot 2 : 1 action  
Lot 3 : 2 actions  
Lot 4 : 1 action  
Lot 5 : 5 opérations collectives

##### Saint-Genès-Champagnelle

Lot 2 : 3 actions  
Lot 3 : 1 action  
Lot 4 : 1 action  
Lot 5 : 3 opérations collectives



# BILAN DES INTERVENTIONS 2022 DE L'ADUHME AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS



# CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP) ET SES ACTIONS EN 2022



## • 1425 acteurs des territoires impliqués dans des opérations collectives

**En d'autres termes :** groupements d'achat d'énergie (gaz naturel et électricité) coordonnés par le Département, opération COCON 3 en vue de substituer de manière massive des chaudières fioul par des solutions de production de chaleur renouvelable, dispositifs SANTé et SCOLAEé en vue de rénover de manière massive et ambitieuse respectivement des établissements sociaux, médicosociaux ainsi que des écoles, opération SOLAIRE Dôme pilotée par l'Aduhme en lien avec les EPCI en vue de faciliter le déploiement d'installations photovoltaïques en toitures de bâtiments publics...



## • 13 interventions en appui à la définition de politiques publiques, schémas directeurs...

**En d'autres termes :** appui à l'élaboration de PCAET pour des EPCI volontaires, accompagnement à l'évaluation à mi-parcours de PCAET à l'échelle des EPCI, appui technique de certaines collectivités à l'élaboration de schémas directeurs immobiliers...

## ► Aide à la mise en œuvre du Dispositif Eco Énergie Tertiaire

L'année 2022 a vu la mise en place de l'obligation de déclaration des bâtiments assujettis au Dispositif Eco Énergie Tertiaire, de leurs consommations 2020, 2021 et de référence sur la plateforme nationale OPERAT.

Par le biais d'intervention en sessions de conseils communautaires, d'un appui technique dispensé auprès des services et élus municipaux et intercommunaux mais aussi via une série de webinaires, l'Aduhme a accompagné les collectivités adhérentes pour :

- Identifier les bâtiments assujettis

- Créer les comptes sur la plateforme OPERAT
- Déclarer la structure, les établissements et les Entités Fonctionnelles Assujettis sur la plateforme OPERAT en fonction des spécificités de chaque collectivité
- Déclarer les consommations 2020, 2021 et choisir l'année de référence sur la période 2010-2019

/ Référent technique sur le Dispositif Eco Énergie Tertiaire : Yann PORMENTE

## ► Achats d'énergie : toujours plus complexes dans un contexte de fortes incertitudes

Depuis 2014, le Département et l'Aduhme se sont associés pour piloter des groupements d'achat d'énergie au profit d'acheteurs publics, face à l'obligation de mise en concurrence des fournisseurs.

Deux groupements sont en place :

- Concernant le gaz naturel : au total depuis 2015, 1120 GWh et 56,1 M€ de gaz naturel ont été achetés pour fournir 1380 bâtiments, propriété de 206 membres
- Concernant l'électricité : au total, depuis 2016, 451 GWh et 72,3 M€ ont été achetés pour quelque 80 membres et 4200 points de livraison

Les nouveaux marchés d'électricité renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ont été passés aux prémices de la crise énergétique mondiale, à la rentrée 2021 : déjà le coordonnateur et les membres ont senti la fébrilité des fournisseurs et la hausse des prix, temporairement amortis par « l'ARENH + » débloqué par l'État.

Un exercice très compliqué et de plus en plus risqué car il en va de l'approvisionnement en énergie de patrimoines publics entiers.

/ Référente technique sur les achats d'énergie groupés : Aude LENOIR

Le Dispositif  
Éco Énergie Tertiaire  
ou Décret Tertiaire

8 septembre 2022 | 12h-13h  
Webconférence | Décret Tertiaire

Tout savoir  
sur le Décret Tertiaire  
session de rattrapage

Avec le soutien de :  
PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT

aduhme  
énergies et climat



## ► Marchés Globaux de Performance (MGP) et démarches spécifiques engagées dans six centres aquatiques du Puy-de-Dôme : des outils de gestion de crise!

Mission d'animation soutenue par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme



Après Combrailles Sioule et Morge en 2018 et Billom Communauté en 2020, ce sont plus récemment Thiers Dore et Montagne et Mond'Arverne Communauté qui ont choisi d'exploiter leur centre aquatique dans le cadre d'un Marché global de performance (MGP).

Ces contrats plus formalisés qu'un marché d'exploitation classique, permettent de définir et de garantir des objectifs spécifiques notamment en matière de performance énergétique des équipements.

Ce cadre peut sembler rigide au regard des variables d'ajustements définies : périodes d'ouverture, températures de consignes, usages, etc. Pourtant, l'adaptation de ces contrats aux objectifs de sobriété supplémentaires imposés

par le contexte de crise est démontrée localement : les collectivités, accompagnées en cela par l'Aduhme, les AMO experts et les exploitants en place, ont pu maintenir l'accueil du public et prioritairement des scolaires tout en travaillant de façon précise sur les niveaux de services afin de limiter au maximum leurs consommations d'eau et d'énergie.

La fine connaissance des installations, leur suivi permanent par l'intégration de plans de comptage et de gestion centralisés permettent cette réactivité. Contractuellement, la redéfinition des cibles a été possible au regard des intérêts partagés des co-contractants.

D'autres collectivités se sont également engagées sur cette voie sans forcément recourir à un MGP, mais en déployant les moyens de mieux contrôler leurs systèmes et de bien identifier les leviers d'actions pour engager des travaux ciblés et prioritaires. C'est le cas d'Ambert Livradois Forez pour son centre aquatique, et plus récemment, de la commune de Saint-Eloy-les-Mines pour sa piscine Caneton, qui met en œuvre une démarche de diagnostic global financé en partie par la FNCCR via le programme ACT'EAU, afin d'identifier les scénarios de travaux et d'exploitation possibles.

/ Référente technique sur les Marchés Globaux de Performance :  
Aude LENOIR

**65 profils énergétiques** de patrimoines bâtis et non bâtis de communes et EPCI élaborés ou actualisés

**16 inspections** thermographiques réalisées sur des bâtiments publics et immeubles de logements sociaux

**38 actions** d'optimisation et gestion efficace de l'énergie

**118 actions** d'amélioration du patrimoine bâti

**93 actions** de diversification énergétique

**1425 acteurs des territoires** impliqués dans des opérations collectives

**13 interventions** en appui à la définition de politiques publiques, schémas directeurs...



# CAP SUR LA CHALEUR ET L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLES



## Plus de 522 M€ pour financer la chaleur renouvelable

En vue d'accélérer le développement de la chaleur renouvelable et de réduire la dépendance aux énergies fossiles, le Gouvernement a décidé d'augmenter de 40 % les crédits d'intervention du Fonds Chaleur de l'ADEME en 2022. Cette mesure se traduit par l'augmentation du montant des aides forfaitaires aux énergies renouvelables thermiques (bois-énergie, solaire thermique, géothermie) et aux réseaux de chaleur associés.

## ► La chaleur renouvelable

Le contrat chaleur renouvelable (CCR) est un contrat signé entre l'ADEME et un opérateur territorial (Établissement public de coopération intercommunale [EPCI] ou regroupement d'EPCI, etc.), dans l'optique d'accompagner les acteurs de son territoire à installer des solutions de production de chaleur renouvelable. L'opérateur territorial s'engage alors sur des objectifs ambitieux à atteindre à l'issue d'une période de 3 ans (renouvelable une fois). Pour cela, il sera accompagné techniquement et financièrement dans la conduite de son programme d'actions.

3 contrats chaleur renouvelable étaient en place en 2022 sur le Puy-de-Dôme : le premier sur la métropole clermontoise, le second sur Ambert Livradois Forez, et le troisième sur Riom Limagne et Volcans. Les deux premiers ont bénéficié de l'appui technique de l'Aduhme avec une mission d'animation territoriale.

**CHALEUR + demain piloté**  
par Clermont Auvergne Métropole



L'Aduhme en lien avec les services métropolitains, a poursuivi en 2022 l'animation du dispositif CHALEUR + demain, avec le renouvellement du contrat pour une nouvelle période de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022. Sur la première année, l'agence locale a assuré le suivi de **19 projets de production de chaleur renouvelable** (11 bois-énergie, 3 PAC géothermique et 5 solaire thermique).

Les objectifs de production de chaleur renouvelable du nouveau CCR sont fixés à 11,9 GWh/an à l'issue des 3 ans.

**CHALEUR Livradois Forez piloté**  
par Ambert Livradois Forez



Durant l'année 2022, **5 projets de production de chaleur renouvelable** ont vu le jour et bénéficié de l'accompagnement administratif, technique de l'intercommunalité et de l'Aduhme ainsi qu'une aide à l'investissement pour la mise en place de chaudières granulés bois.

Ces projets représentent une production annuelle de 137 MWh. L'investissement total de ces projets s'élève à 257 021 €HT, les retombées économiques profitant majoritairement aux acteurs économiques du territoire mobilisés sur la filière bois-énergie.

A noter de même la réalisation d'un diagnostic technique du réseau de chaleur de Saint Germain l'Herm en vue d'améliorer sa rentabilité économique et sa remise aux normes.

**NOTA :** TE 63 pourrait à compter de 2023 porter un CCR sur l'ensemble du département à l'exception de la métropole clermontoise et de l'agglomération riomoise déjà couvertes par un contrat porté par les EPCI.

**Opération COCON 3**

*Mission d'animation soutenue par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme*

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les équipements neufs installés pour le chauffage ou la production d'eau chaude dans les bâtiments d'habitation ou à usage professionnel, neufs ou existants, doivent respecter un plafond d'émissions de gaz à effet de serre de 300 g CO<sub>2</sub>eq/kWh PCI. Cette nouvelle mesure réglementaire exclut de fait l'installation d'équipements neufs fonctionnant notamment au fioul et dont la combustion dépasse ce seuil d'émissions.

Conscients de l'impact de cette obligation réglementaire,



le Département du Puy-de-Dôme et l'Aduhme ont lancé conjointement l'opération collective COCON 3. Celle-ci consiste à accompagner les communes et les EPCI puydômois dans la conversion massive de chaudières fioul voire propane vers des solutions de chaleur renouvelable (hors réseaux de chaleur). Un premier recensement d'envergure a permis d'identifier près de 300 installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire de bâtiments publics fonctionnant au fioul et au propane et pour lesquelles les collectivités ont fait part de leur projet de changement d'énergie.

Pour faciliter les démarches administratives et des choix éclairés en matière énergétique, le Département proposera aux collectivités engagées dans l'opération de coordonner un groupement de commandes visant la réalisation d'études de choix énergétique voire d'études de faisabilité portant uniquement sur des équipements thermiques dédiés. A noter cependant qu'en amont à ces études, l'Aduhme aura pris soin de réaliser une analyse sommaire de densité thermique pour identifier le potentiel d'implantation de réseaux.

Une opération qui a suscité un grand intérêt de la part des collectivités et qui démontre que la transition énergétique doit avant tout reposer sur la mise en œuvre à grande échelle d'opérations et d'investissements simples. COCON 63 avait ouvert la voie avec l'isolation de 100 000 m<sup>2</sup> de combles perdus de bâtiments publics, SOLAIRE Dôme en cours a pris la relève avec en projet la réalisation de 300 à 400 centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics.

Face à l'urgente obligation de réduire notre empreinte carbone, COCON 3 est lancée.

**Une nouvelle opération collective qui pourrait faire grand bruit!**



## Animation de la filière bois-énergie dans le Puy-de-Dôme

Mission d'animation soutenue par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme



La mission d'animation de la filière bois-énergie s'est poursuivie en 2022 dans le Puy-de-Dôme et ce grâce au soutien financier du Département. Celle-ci consiste à promouvoir la filière bois-énergie auprès des acteurs du territoire et à assurer l'accompagnement technique des porteurs de projets.

L'Aduhme a ainsi assuré le suivi et l'accompagnement technique de 28 projets de chaufferies bois (hors territoires Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans couverts par un Contrat chaleur renouvelable) répartis comme suit :

- **14 chaufferies bois** dédiées plaquettes ou granulés pour des projets neufs ou de rénovation importante (salle polyvalente et logements municipaux d'Aubiat, pôle enfance de Billom\*, mairie de Champs\*, école et salle polyvalente de Dorat\*, centre touristique de la Stèle à la Tour d'Auvergne, mairie des Ancizes, cinéma La Viouze aux Ancizes, groupe scolaire de Longues, pôle résidentiel et école de Messeix, école de Moissat, tiers-lieu de Sauviat, mairie de Sauxillanges\* (3 chaufferies), mairie de Surat, GAEC des Bergeries à Celles-sur-Durolle)
- **12 créations de réseaux de chaleur** (2 réseaux sur Anzat-le-Luguet, Besse et Super-Besse, Celles-sur-Durolle, La Tour d'Auvergne, Les Martres-de-Veyre, Luzillat, Pontgibaud, Riom Cerey, Saint-Amant-Tallende, Saint-Julien-Puy-Lavèze, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Seychalles)
- **2 schémas directeurs de réseaux de chaleur** : Pontamur et Saint-Germain-l'Herm

\*Installations en service en 2022

Fin 2022, le Puy-de-Dôme capitalise une puissance bois cumulée de **110 MW pour une consommation globale de 187 000 t de bois par an.**

/ Référent technique sur la chaleur renouvelable : Pierre BESSON

## ► Intégration de l'Aduhme dans le Comité ENR

Le Comité Départemental de la Transition Énergétique (CDTE) du Puy-de-Dôme a été mis en place en juillet 2019. Parmi les groupes de travail institués, l'État porte celui relevant de l'acceptabilité sociétale des projets d'Énergies Renouvelables (EnR). L'ambition est de permettre le renforcement de la dynamique de développement de projets au niveau départemental, tout en respectant les enjeux liés à la préservation de l'environnement, des milieux et du cadre de vie, mais également le respect des démarches administratives qui en découlent.

Ce comité chargé d'émettre un avis technique est composé de la Région, du Département, de l'AMF, des services de l'État en région et dans le département, de l'ADEME, d'ENEDIS et GrDF, de l'UDAP, de la Chambre d'agriculture, de TE63, de la BPI, des deux Parcs naturels régionaux et de l'Aduhme représentée par son président Rémi CHABRILLAT.

# CAP SUR LA CHALEUR ET L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLES



## ► L'électricité renouvelable

### L'Opération SOLAIRE Dôme

Lancée il y a plus de 2 ans, l'opération SOLAIRE Dôme déployée par l'Aduhme a pour

ambition de réaliser des analyses d'opportunité solaire photovoltaïque sur la totalité des bâtiments publics propriétés des communes et EPCI du Puy-de-Dôme. Ces analyses intègrent des estimations de coûts de raccordement au réseau de distribution de l'électricité réalisées par ENEDIS ainsi que les avis techniques des Architectes des Bâtiments de France lorsque les sites étudiés présentent une servitude architecturale. Fortes des résultats des analyses abouties, les collectivités portent à la connaissance de leur intercommunalité leurs intentions d'investissement dans des centrales solaires de 9 kWc pour que cette dernière conduise pour leur compte, une consultation d'entreprises en groupement de commandes.

#### Installations solaires photovoltaïques en cours de réalisation :

- Combrailles Sioule et Morge (28 bâtiments)
- Mond'Arverne Communauté (28 bâtiments)
- Riom Limagne et Volcans (68 bâtiments)
- Thiers Dore et Montagne (31 bâtiments)
- Clermont Auvergne Métropole (69 bâtiments), soit un potentiel de 224 installations de 9 kWc

/ Référent technique sur l'opération SOLAIRE Dôme : Richard FIRKOWSKI

## Un caillou dans la chaussure...

La vente totale de la production électrique d'une centrale photovoltaïque de 9 kWc, c'est une recette annuelle de 1 400 à 1 600 €. Certains Conseillers aux décideurs locaux de la DGFiP ont rappelé l'obligation pour les collectivités de création d'un budget rattaché et d'une régie de recettes à l'heure où l'État engage les collectivités à clore les budgets annexes. Une demande difficilement compréhensible alors que la Loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables était en discussion à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Certains élus grandement impliqués dans SOLAIRE Dôme et le président de l'Aduhme ont pris contact avec des parlementaires du Puy-de-Dôme pour tâcher de faire en sorte qu'en deçà d'un certain seuil, les collectivités pussent être exonérées de cette obligation administrative et comptable. La Commission mixte paritaire en décida autrement!

Même si l'ouverture d'un budget rattaché semble assez simple, c'est tout de même une contrainte administrative supplémentaire. Certains élus ont d'ailleurs fait le choix d'abandonner leur projet d'investissement.

## ÉTAT D'AVANCEMENT DE SOLAIRE DÔME DANS LES TERRITOIRES

	Analyses d'opportunité	Traitement ENEDIS	Avis des ABF	Intention des communes	Groupement constitué	Entreprises désignées	Travaux
Agglo Pays d'Issoire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-
Amberl Livradois Forez	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-
Billom Communauté	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chavanon Combrailles et Volcans	-	-	-	-	-	-	-
Clermont Auvergne Métropole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Combrailles Sioule et Morge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dômes Sancy Artense	-	-	-	-	-	-	-
Entre Dore et Allier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-
Massif du Sancy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mond'Arverne Communauté	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pays de Saint Eloy	-	-	-	-	-	-	-
Plaine Limagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
Riom Limagne et Volcans	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Thiers Dore et Montagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 28 projets de chaufferies bois

accompagnés (14 chaufferies bois dédiées plaquettes ou granulés, 12 créations de réseaux de chaleur et 2 schémas directeurs de réseaux de chaleur)

## 224 centrales photovoltaïques

de 9 kWc estampillées SOLAIRE Dôme réalisées ou en cours de réalisation

# LES COLLABORATIONS PARTICULIÈRES

## ► Ville de Clermont-Ferrand



Les axes de travail sur lesquels Ville et agence locale travaillent conjointement font l'objet d'une convention annuelle qui prend place dans une convention pluriannuelle d'objectifs (2022-2025).

2022 fut l'occasion de collaborer sur l'actualisation du profil énergétique du patrimoine bâti communal avec des projections d'évolution des prix et donc des factures énergétiques de la commune, l'identification des bâtiments communaux soumis au Décret tertiaire, les mesures de sobriété à mettre en œuvre, la poursuite des étapes SOLAIRE Dôme, la réalisation d'une cartographie des groupes scolaires clermontois les plus exposés au risque de surchauffe pendant les périodes caniculaires pour définir dans un second temps des solutions adaptées et améliorer le confort thermique de ces bâtiments d'enseignement...

## ► Clermont Auvergne Métropole



Les axes de travail sur lesquels Métropole et agence locale travaillent conjointement font l'objet d'une convention annuelle qui s'insère dans une convention pluriannuelle d'objectifs (2022-2025).

**A l'échelle territoriale :** poursuite de la mise en œuvre de l'opération SOLAIRE Dôme auprès de l'ensemble des communes de la Métropole et de la Métropole elle-même, participation aux actions et démarches globales engagées par la Métropole (démarche « Territoire engagé pour la transition énergétique », URB-EN-PACT et ELENA).

**A l'échelle du patrimoine bâti communautaire :** appui à l'actualisation du profil énergétique du patrimoine bâti communautaire et analyse de son évolution globale et site par site notamment pour les sites concernés par le contrat d'exploitation (19 sites) dans la perspective de mise en œuvre du Décret tertiaire, implication de la Métropole dans les réflexions portées par l'Aduhme en termes de nouvelles stratégies de couverture des besoins en énergie, mobilisation des communes-membres de la métropole clermontoise et de la Métropole dans des actions à gains rapides (quick win) pour tâcher d'amortir le choc de l'explosion des prix de l'énergie et d'anticiper les nouvelles hausses à venir et enfin aide à la réflexion sur la mobilisation des usagers et gestionnaire des bâtiments publics pour un usage plus sobre de l'énergie.

## ► Collaborations avec les bailleurs sociaux



### Coup de projecteur sur les résultats de la campagne de rénovation 2015-2020

Pour rappel, Clermont Auvergne Métropole et le Département du Puy-de-Dôme dans le cadre du Contrat territorial de développement durable, accompagnent financièrement la rénovation énergétique des logements, propriété des bailleurs sociaux. Eu égard à son expertise, l'agence locale a été associée à l'évaluation des campagnes de rénovation énergétique sur les périodes 2015-2016 et 2018-2020 (dans la même logique que celle réalisée pour le CLD 2009-2011). Les bailleurs sociaux de l'aire métropolitaine l'ont bien compris : soucieux de mieux maîtriser les charges pour leurs locataires, ils ont engagé sur la période 2015-2020, deux lourdes campagnes de rénovation énergétique portant sur quelque 2 700 logements. 70 M€ - dont 70 % consacrés aux travaux d'économies d'énergie - ont été investis au total, investissements au financement duquel Métropole et Département du Puy-de-Dôme ont participé sous forme de subventions publiques à hauteur de 8,4 M€.

L'évaluation réalisée en 2022 par l'Aduhme portant sur un panel de 5 opérations (859 logements) en chauffage collectif a permis d'identifier une baisse globale de 33 % de la facture de chauffage, soit 202 € en moyenne par logement et par an. Ces gains ont été calculés sur la base de prix moins élevés que ceux actuellement en vigueur sur les marchés. L'économie devrait de fait en être augmentée.

/ Référent technique : Bruno LADRAY

### Analyse des charges de chauffage RCU répercutées par les bailleurs sociaux auprès de leurs locataires

En lien avec Clermont Auvergne Métropole et les bailleurs sociaux, l'Aduhme a actualisé en 2022 l'analyse qui porte sur l'ensemble des groupes HLM raccordés aux réseaux de chaleur de la Gauthière (CLERVIA) et Croix-de-Neyrat/Champratel/Les Vergnes (ECLA). Ces groupes font partie du patrimoine immobilier des 4 bailleurs sociaux Auvergne Habitat, CDC Habitat, Assemblia et Ophis.

Cette analyse régulière permet de suivre l'évolution des coûts des charges de chauffage des réseaux de chaleur et de les comparer à des solutions de chauffage collectif gaz.

D'autres actions de collaboration ont été conduites sur les achats d'énergie, le recours au photovoltaïque en autoconsommation, à des solutions de chaleur renouvelable dans le cadre des contrats éponymes portés par la Métropole et Riom Limagne et Volcans.

/ Référent technique : Pierre BESSON

## ► Collaboration avec le Département du Puy-de-Dôme...



Chaque année, une convention financière d'application précise le programme d'actions pour l'année à venir ; celle de 2022 se structurait autour de 8 actions. Cette convention prend place dans une convention cadre d'objectifs établie pour la période 2021-2023.

**ACTION 1 :** animation de la filière bois-énergie et pilotage d'une opération collective d'envergure sous l'intitulé COCON 63 / 3 visant la conversion de chaudières fioul/propane vers des systèmes de production de chaleur renouvelable  
Cf. détail des avancées sur cette action pages 11 et 12 du présent rapport.

**ACTION 2 :** actions d'animation et conseil de premier niveau autour des questions de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique  
Cf. détail des avancées sur cette action page 6.

**ACTION 3 :** appui à la mise en œuvre du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) à l'échelle du Puy-de-Dôme.

L'appui de l'Aduhme au Département et aux 14 EPCI engagés dans le dispositif Rénov'actions 63 se structure autour de 2 axes principaux :



**Rénov'actions 63**  
LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

→ **Axe 1 : faire connaître le service Rénov'actions 63 auprès de tous les habitants du Puy-de-Dôme**, promouvoir les services d'accompagnement et le système d'aides à l'investissement

**Concrètement :** 1. **définition, actualisation et mise en œuvre d'un plan de communication global** (campagne d'affichage en mobilier urbain, campagne radio, communiqués, événementiel, vidéo, site internet), 2. **appui à des animations diverses dans les territoires** (participation au Salon de l'Habitat, organisation du séminaire des conseillers, de diverses réunions de la vie du réseau, balades thermographiques), 3. **gestion de nombreux supports** (newsletters, cartes de visite, goodies), 4. **travail en relation étroite avec l'ensemble des communes et EPCI** pour répondre aux besoins en communication de chacun...

→ **Axe 2 : mobiliser les réseaux professionnels locaux** pour mieux les impliquer dans le dispositif, faire en sorte qu'ils en soient promoteurs et qu'ils participent à la dynamique économique de la rénovation énergétique du logement

**Concrètement :** mobilisation des acteurs partenaires du dispositif (agences immobilières, banques, auditeurs, maîtrises d'œuvre, entreprises du bâtiment), négociation d'une charte d'engagements mutuels, organisation de modules de formation, animation du réseau de partenaires au travers de médias...

**ACTION 4 :** mise en œuvre du dispositif SANTé... (mobilisation des établissements médicosociaux (EHPAD majoritairement), autour des enjeux de transition énergétique et de lutte contre les surchauffes estivales)

Cf. détail des avancées sur cette action page 17

**ACTION 5 :** mise en œuvre du dispositif SCOLAEé...  
Cf. détail des avancées sur cette action page 17

**ACTION 6 :** appui au déploiement de la filière photovoltaïque auprès des acteurs publics et privés du Puy-de-Dôme

**Concrètement :** échanges réguliers avec les services du Département sur les volets juridiques, administratifs voire financiers de l'opération SOLAIRE Dôme, participation à la gouvernance de la SAS Puy d'énergies...

**ACTION 7 :** animation d'un groupe de travail sur les nouvelles stratégies de couverture des besoins en énergie : des achats dynamiques au développement local d'installations ENR dans un cadre « d'autoconsommation territorialisée ».

**Concrètement :** de sa propre initiative, l'Aduhme a mis sur pied un groupe d'élus représentant des collectivités coordonnatrices de groupements d'achat d'énergie (Département et TE 63) ainsi que des acheteurs publics de poids à l'instar de la Ville de Clermont-Ferrand, de la Métropole clermontoise, du SMTC de l'agglomération clermontoise et le du SDIS 63. Son ambition : permettre aux élus de mieux connaître et comprendre les mécanismes d'achat, la complexité des marchés pour définir dans un second temps des stratégies d'approvisionnement en énergie des territoires en jouant sur la maîtrise de la demande et la diversification énergétique locale en explorant notamment les contrats de gré à gré.  
Deux sessions de formation et d'échange ont eu lieu en juillet et septembre 2022. Ce travail de co-construction devrait se poursuivre en 2023.

**ACTION 8 :** optimisation des contrats d'exploitation et recours aux contrats de performance énergétique en lien avec les

objectifs du Décret tertiaire.

Cf. détail des avancées sur cette action page 11

## ► Collaboration avec la FNCCR : dispositifs SANTé et SCOLAEé

Mission d'animation soutenue par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme



**Dispositif SANTé pour accompagner les ESMS vers la transition énergétique**



20 établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ont été retenus dans le cadre du programme SANTé et ce suite à un appel à manifestations d'intérêt local. Pour rappel, ce dispositif consiste à accompagner ces établissements (majoritairement des EHPAD) dans leur projet ambitieux de rénovation énergétique en vue de répondre aux obligations du Décret tertiaire et en utilisant notamment l'outil des Marchés publics globaux de performance (MPGP).

La visite technique de ces bâtiments croisée à l'analyse de l'évolution des consommations d'énergie, à des campagnes de mesure de températures ont permis d'établir des profils énergétiques et d'identifier de premiers niveaux d'action : ajustement des puissances souscrites, optimisation tarifaires, adéquation des contrats de fournitures d'énergies,



mise en place de réduits de températures, régulation et programmation des systèmes de chauffage... Ce package d'actions a été fourni à l'ensemble des établissements.

10 des 20 établissements pourront bénéficier sur une seconde étape, d'un audit énergétique complet ; le choix des AMO réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le Département sera prochainement connu. Cet audit servira de base pour identifier la meilleure des solutions pour engager des travaux de rénovation : marché classique de maîtrise d'œuvre ou marché global de performance.

Une chose est sûre, c'est que les établissements sont en attente de cet appui technique.

/ Référent technique SANTÉ : Martial Fort

### Pour des écoles énergétiquement performantes avec SCOLAEé



Le dispositif SCOLAEé piloté conjointement par le Département et l'Aduhme a pour objectif d'accompagner des communes puydômoises dans la rénovation énergétique ambitieuse de leur école voire groupe scolaire. Ce programme se distingue notamment par **1.** Des ateliers de travail partagés entre élus, enseignants, agents techniques voire parents d'élèves pour coconstruire le projet de rénovation, **2.** Des sessions de formation à destination des élus sur les enjeux énergétiques et climatiques, le pilotage d'un projet... **3.** La réalisation amont d'études pré-opérationnelles pour qualifier précisément le projet **4.** Le recours à des matériaux biosourcés et enfin **5.** la quête de financements publics mutualisés...

Le principe est bien de définir et mettre en place une vraie méthodologie de projets, en vue de la répliquer sur les futurs projets de rénovation.

Toutes les communes ne pouvant bénéficier de cet appui, un appel à projets local lancé le 9 février 2022 à Saint-Rémy-sur-Durolle a permis d'identifier 20 communes puydômoises, de tailles diverses sur la base de critères techniques et de motivation.

Un travail lourd mais ô combien indispensable a été mené en amont du lancement des études pré-opérationnelles : des ateliers ont été organisés aux mois de septembre/octobre avec les communes et leurs usagers afin d'identifier leurs besoins et leurs usages. L'ensemble de ces données a alors permis d'alimenter le cahier des charges pour le recrutement des prestataires pour les études pré-opérationnelles. Un allotissement a été prévu afin de regrouper les établissements ayant des besoins similaires en termes de prestations, mais aussi ayant des similitudes typologiques.

Les études pré-opérationnelles seront lancées dans le 2<sup>e</sup> trimestre 2023 pour un passage en maîtrise d'œuvre pour les communes souhaitant commencer les travaux dès 2024.

Une expérimentation qui arrive à point nommé à l'heure où le Gouvernement a identifié la rénovation énergétique des écoles comme une priorité.

/ Référente technique SCOLAEé : Carole Eber



## 20 établissements sociaux et médicosociaux

accompagnés dans le cadre de SANTÉ



## 20 écoles ou groupes scolaires

accompagnés dans le cadre de SCOLAEé

## Les prestations de service

Les statuts de l'agence locale autorisent la réalisation de prestations de service mais à la marge. 2 prestations ont été réalisées en 2022 :

### Mission d'expertise pour le compte de l'ADEME dans le cadre de la Commission nationale d'attribution du label « Territoire Engagé Climat-Air-Énergie »

Le directeur de l'Aduhme assure depuis 2014 pour le compte de la Fédération FLAME et à la demande de l'ADEME, la fonction de membre-expert de la Commission nationale du label « Territoire Engagé Climat-Air-Énergie ». Cette mission consiste à analyser des dossiers de candidature introduits par des communes et/ou intercommunalités pour obtenir 2, 3, 4 voire 5 étoiles.

Basée sur une évaluation par point de 6 domaines d'intervention des collectivités, cette démarche itérative permet aux candidates de jauger leur état d'avancement sur les sujets de transition énergétique, écologique et de lutte contre le dérèglement climatique, de se fixer des objectifs de progression qui devront être atteints au terme d'une période de 4 ans. Chaque collectivité, pour ce faire, bénéficie de l'appui d'un consultant qui intervient tous les ans.

**Montant de la prestation : 2 800 € HT**

### Actualisation des données de consommation des chaufferies bois dans le Puy-de-Dôme

Dans le cadre de l'Observatoire bois-énergie en région Auvergne Rhône-Alpes, une convention partenariale a été signée en 2022 entre FIBOIS et l'Aduhme afin d'actualiser les données de consommation des chaufferies bois collectives et privées, sur le département du Puy-de-Dôme. L'Aduhme a complété la base de données transmise par FIBOIS et a réalisé une enquête auprès des gestionnaires de chaufferies bois > 1 MW.

**Montant de la prestation : 3 150 € HT**

## PERSPECTIVES 2023



**2023** sera assurément une nouvelle année charnière dans la vie de l'agence locale. Les sollicitations des collectivités locales se démultiplient de manière exponentielle, stimulées en cela par des prix de l'énergie toujours très élevés, des obligations réglementaires qui fleurissent et une prise de conscience globale des élus sur les enjeux de transition. Face à cet enjeu, l'Aduhme doit envisager de renforcer ses effectifs pour assurer efficacement des missions d'animation territoriale autour de la promotion de la chaleur renouvelable, mener à bien des actions d'innovation, de nouvelles opérations collectives et continuer à déployer son expertise auprès des collectivités territoriales, bailleurs sociaux et autres acteurs du territoire sur les questions de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

A cet effet, un groupe de travail interne composé d'élus du Bureau a eu la charge de travailler sur les perspectives de développement et l'ajustement des moyens pour répondre à l'ambition d'être toujours plus présent auprès des porteurs de projets, armés d'une expertise toujours plus pointue. Les conclusions de ces réflexions partagées et les projections qui en découlent seront portées à la connaissance des membres du conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association.

**2023** sera l'année de finalisation des profils énergétiques des territoires "entrants", profils qui sont la base nécessaire à l'action. Ce sera de même l'année de clôture des dispositifs SANTé et SCOLAEé même si pour chacun d'eux, des besoins en termes d'ingénierie sont encore largement exprimés : pour

les établissements sociaux médico-sociaux, le déploiement d'un appui aux établissements devrait voir le jour en 2024, proche du modèle du conseil en énergie partagé pour les collectivités. Pour ce qui est des écoles, le Gouvernement en a fait son cheval de bataille, la méthodologie SCOLAEé est en place et, on peut l'imaginer, les financements publics devraient accompagner cette ambition nationale...

**2023** sera aussi l'année de poursuite des chantiers d'envergure au long cours avec l'opération SOLAIRE Dôme débutée en 2020, COCON 3 qui ambitionne d'accompagner la fin du fioul dans les collectivités en substituant cette énergie fossile fortement émettrice de gaz à effet de serre par de la chaleur renouvelable. La question de la production d'énergie est complémentaire à celle de l'achat d'énergie (électricité et gaz naturel) : l'acte d'achat qui plus est en commande publique devient de plus en plus complexe, avec en toile de fond un marché très mouvant, où parfois les fournisseurs ne se bousculent pas tant le risque financier est important.

Enfin, le défi de la transition énergétique et de la lutte contre le dérèglement climatique ne pourra être relevé à notre échelon géographique que si tous les acteurs, publics, privés, représentants de la société civile et citoyens s'engagent dans la bataille. Nombreuses sont les initiatives locales et tant mieux ! Alors que l'Aduhme était un peu seule sur ces sujets il y a quelques années, l'ingénierie territoriale commence à se structurer. Notre agence locale y a bien évidemment sa place et doit y faire valoir son expertise avérée, sa grande expérience et sa connaissance profonde des territoires.



## La Fédération des agences locales de l'énergie et du climat rassemble en son sein 40 agences locales,

qui couvrent un tiers de la population française. Majoritairement en espace urbain couvrant des agglomérations, les métropoles... les agences se déploient aussi à des échelons moins denses à l'instar des pôles d'équilibre territorial et rural, des départements dans l'optique d'innover l'ensemble des territoires et immiscer les questions de transition et de lutte contre le changement climatique.

Des agences qui au travers de leur fédération font valoir à l'échelon national, concernant les politiques publiques, les dispositifs d'État, leur position, leur appréciation de l'adéquation des nouvelles mesures gouvernementales avec la réalité du terrain... nombreuses ont été récemment les auditions de représentants des agences locales membres de FLAME par des commissions parlementaires sur des sujets comme l'impact des politiques publiques de la rénovation énergétique, l'évolution à venir du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique, les enjeux de rénovation des établissements d'enseignement...

@France Clusters co-signataire de la tribune et de la pétition  
**« Sans financement, pas de changement ! »**  
**Finançons l'ingénierie du développement local et des transitions**



<https://www.franceclusters.fr/actualites/france-clusters-co-signataire-de-la-tribune-et-de-la-petition-sans-financement-pas-de-changement>

FLAME a de même signé des tribunes aux côtés d'associations de collectivités notamment ; la dernière en date portait sur le sujet **« Sans financement, pas de changement »**, dans laquelle étaient réclamées les mesures suivantes :

- L'instauration du 1 % ingénierie (consacrer 1 % des volumes financiers dédiés aux politiques d'investissement au financement de l'ingénierie du développement local et des transitions) ;
- Le maintien des dotations aux collectivités, prenant en compte l'inflation, et la fin de l'atteinte à leur autonomie financière et fiscale ;
- La formation de cette ingénierie, mais aussi des services de l'État central et décentralisés pour assurer cohérence et efficacité des politiques de transition écologique ;
- La revalorisation des métiers de l'ingénierie du développement local notamment par l'ouverture de nouvelles formations universitaires adaptées ;
- L'instauration généralisée du principe d'écoconditionnalité des projets cofinancés répondant aux enjeux d'une stratégie territoriale partagée.

Enfin, FLAME travaille de même à mettre en cohérence le fonctionnement de ces agences en intégrant notamment le réseau d'organisations nationales (FNCAUE, FNAU, CNER et ANIL) qui ont décidé de disposer à terme, d'une convention collective commune sous l'intitulé « acteurs du développement et de l'ingénierie territoriale d'intérêt général » (ADITIG).

Tout savoir sur FLAME :

[www.federation-flame.org](http://www.federation-flame.org)





# LES MEMBRES ADHÉRENTS DE L'AGENCE LOCALE

## **COLLÈGE 1** Les membres fondateurs (7) :

Ville de Clermont-Ferrand, Assemblia, Auvergne Habitat, CDC Habitat, Ophis, ADIL 63, ADEME Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

## **COLLÈGE 2** « collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale » (33) :

**Collectivités territoriales (16)** : Aulnat, Beaumont, Cébazat, Ceyrat, Châteaugay, Cournon d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Pérignat-lès-Sarliève, Pont-du-Château, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champagnelle

**Intercommunalités (14)** : Ambert Livradois Forez [58], Billom Communauté [25], Chavanon Combrailles et Volcans [36], Clermont Auvergne Métropole, Combrailles Sioule et Morge [29], Dômes Sancy Artense [27], Massif du Sancy [20], Mond'Arverne Communauté [27], Plaine Limagne [25], Riom Limagne et Volcans [31], Thiers Dore et Montagne [30], Agglomération Pays d'Issoire [88], Entre Dore et Allier [14] et Pays de Saint-Eloy [34]

**NOTA** : entre [...], le nombre de communes pour le compte desquelles les intercommunalités adhèrent.

**Les territoires (2)** : Parc naturel régional du Livradois-Forez, Parc naturel régional Volcans d'Auvergne

**Les départements (1)** : Conseil départemental du Puy-de-Dôme

## **STRUCTURES ENTRANTES EN 2023** : Blanzat et le VALTOM



**60 adhérents**  
**au 31 décembre 2022**

**COLLÈGE 3** « entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'énergie et de l'environnement » (2) : GRDF- Direction Territoriale Puy-de-Dôme, ENEDIS - Direction Territoriale Puy-de-Dôme

**COLLÈGE 4** « organismes consulaires, société d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et fédérations professionnels » (7) : Banque des territoires, CROUS Clermont-Ferrand, Fédération des Services Energie-Environnement (FEDENE), Fédération française du bâtiment et des travaux publics du Puy-de-Dôme (FFB63), Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) de l'Agglomération clermontoise, Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (TE 63)

**COLLÈGE 5** « toute autre personne morale et personne physique concernée par le domaine d'activité de l'Association » (10) : Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme (ACOFOR 63), Association des Ingénieurs en Chauffage, Ventilation et Froid (AICVF), Association technique Energie-Environnement (Rhône Alpes Auvergne), ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE), agence d'urbanisme Clermont Massif Central, FIBOIS AURA, IUT d'Allier (Université Clermont Auvergne), Fédération Régionale des Associations Nature Environnement (FRANE), UFC Que Choisir

**COLLÈGE 6** « Les membres d'honneur » (1) : Mme Danielle AUROI, présidente d'honneur



# CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

## COLLÈGE 1 : personnes morales, fondateurs de l'association

- Rémi CHABRILLAT, Ville de Clermont-Ferrand, **président**
- Jérôme AUSLENDER, Ville de Clermont-Ferrand
- Christophe BERTUCAT, Ville de Clermont-Ferrand
- Nicolas BONNET, Ville de Clermont-Ferrand
- Thomas WEIBEL, Ville de Clermont-Ferrand
- Philippe BAYSSADE, Auvergne Habitat
- Franck GELY, Assemblia, **secrétaire adjoint**
- Grégory MEGRELIS, OPHIS
- Sylvie BURLOT, ADIL 63, **trésorière adjointe**

## COLLÈGE 2 : collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale

- Isabelle VALLEE, Conseil départemental, suppléée par Jocelyne GLACE-LE-GARS
- Jean-Philippe PERRET Conseil départemental, suppléé par Gérald COURTADON
- Karine JONCOUX, Billom Communauté, **trésorière**, suppléée par Virginie VINATIER
- Philippe MAITRIAS, Ville de Cournon d'Auvergne, **membre du Bureau**, suppléé par Mina PERRIN
- Cécile BIRARD, Ville de Saint-Genès-Champanelle, **secrétaire**, suppléée par François REPOLT
- Gilles PETEL, Mond'Arverne Communauté, **vice-président**, suppléé par René GUELON
- Grégory BONNET, Combrailles Sioule et Morge, **membre du Bureau**, suppléé par Sébastien BLANC

## COLLÈGE 3 : entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'énergie et de l'environnement

- Cédric MEYNIER, GrDF
- Pierre-François MANGEON, ENEDIS

## COLLÈGE 4 : organismes consulaires, société d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et fédérations professionnels

- Henri GISSELBRECHT, SMTC de l'agglomération clermontoise, **vice-président**, suppléé par Lionel CHAUVIN, SBA
- Patrice TESTARD, FFBTP du Puy-de-Dôme, suppléé par Françoise WALRAND, FEDENE

## COLLÈGE 5 : toute autre personne morale et personne physique concernée par le domaine d'activité de l'Association

- Daniel ROUSSET, FRANE Auvergne suppléé par Cyril BESSEYRE, ATMO Auvergne
- Sébastien GOUTTEBEL, ACOFOR 63

## COLLÈGE 6 : Les membres d'honneur

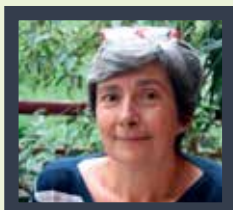
- Danielle AUROI, présidente d'honneur de l'Aduhme



# UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE



Sébastien CONTAMINE  
Directeur



Marie-Hélène ESTIVAL  
Secrétaire comptable



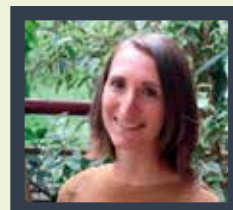
Stéphanie GALAND  
Chargée de communication  
et d'animation



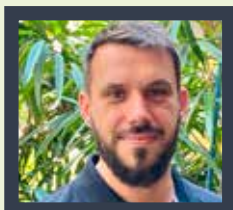
Pierre BESSON  
Chargé de mission  
Conseiller technique



Sébastien BRUNET  
Conseiller technique CEP  
(départ 31 août 2022)



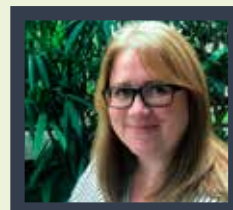
Alice FALATIN  
Conseillère technique  
CEP



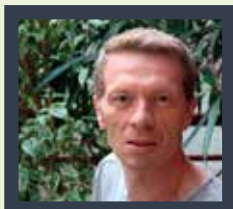
Mathieu FERRY  
Conseiller technique CEP  
(arrivée 1er juillet 2022)



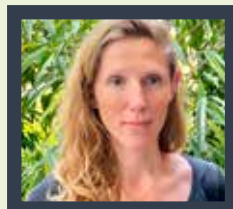
Richard FIRKOWSKI  
Conseiller technique  
CEP



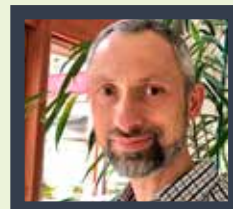
Nadia HEIDENREICH  
Conseillère technique  
CEP



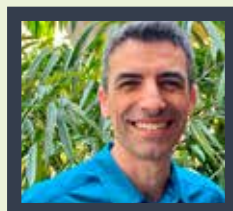
Bruno LADRAY  
Conseiller technique  
CEP



Aude LENOIR  
Conseillère technique  
CEP



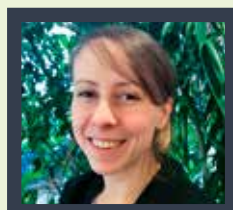
Yann PORMENTÉ  
Conseiller technique  
CEP



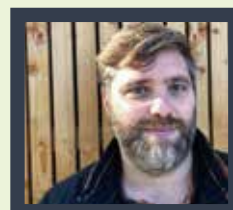
Jean-Baptiste ROQUETANIERE  
Conseiller technique CEP  
(arrivée 1<sup>er</sup> juin 2022)



Pascal SERGÉ  
Conseiller technique CEP  
(départ 31 mars 2022)



Carole EBER  
Chargée de mission  
économiste de flux

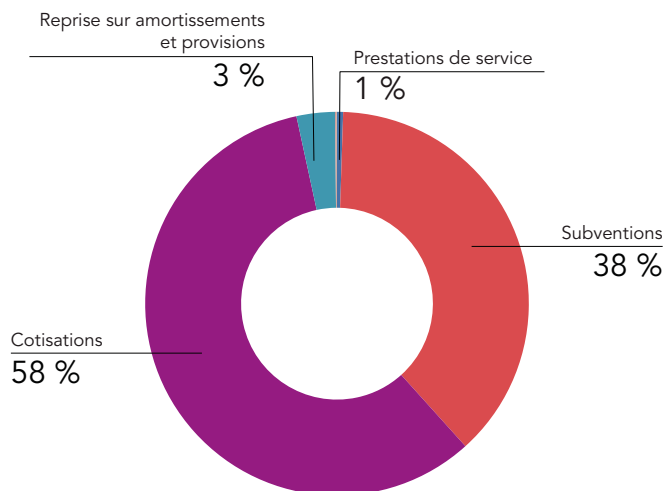


Martial FORT  
Chargé de mission  
économiste de flux

Grâce au télétravail, l'équipe  
a contribué à économiser en  
2022 plus de 2 tonnes de CO<sub>2</sub> !

# BILAN FINANCIER 2022

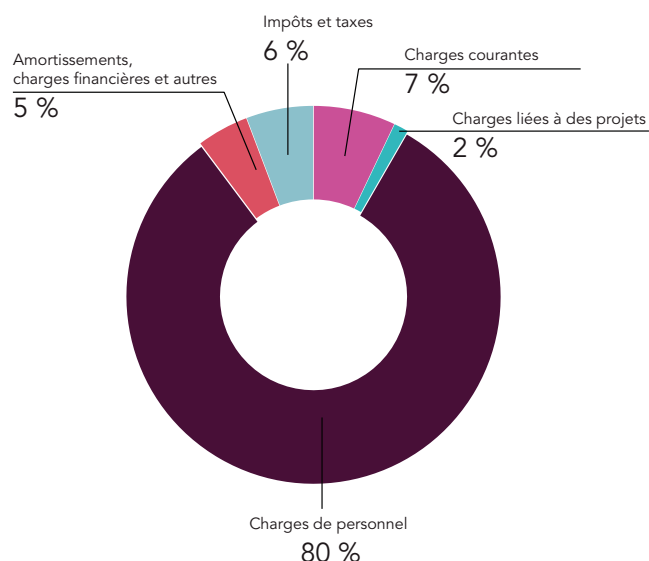
**TOTAL DES RECETTES : 1 156 822 €**



## Détail des subventions

	6 000 € (convention pluriannuelle d'objectifs)
	107 813 € (convention pluriannuelle d'objectifs, convention Habitat et convention d'animation du contrat chaleur renouvelable)
	189 902 € (convention pluriannuelle d'objectifs)
	74 422 € (SANTé et SCOLAEé)
	42 168 € (convention d'animation du contrat chaleur renouvelable)
	17 136 € (convention pluriannuelle d'objectifs)
<b>Soit un montant total de subvention de 437 441 €</b>	

**TOTAL DES DÉPENSES : 1 116 661 €**

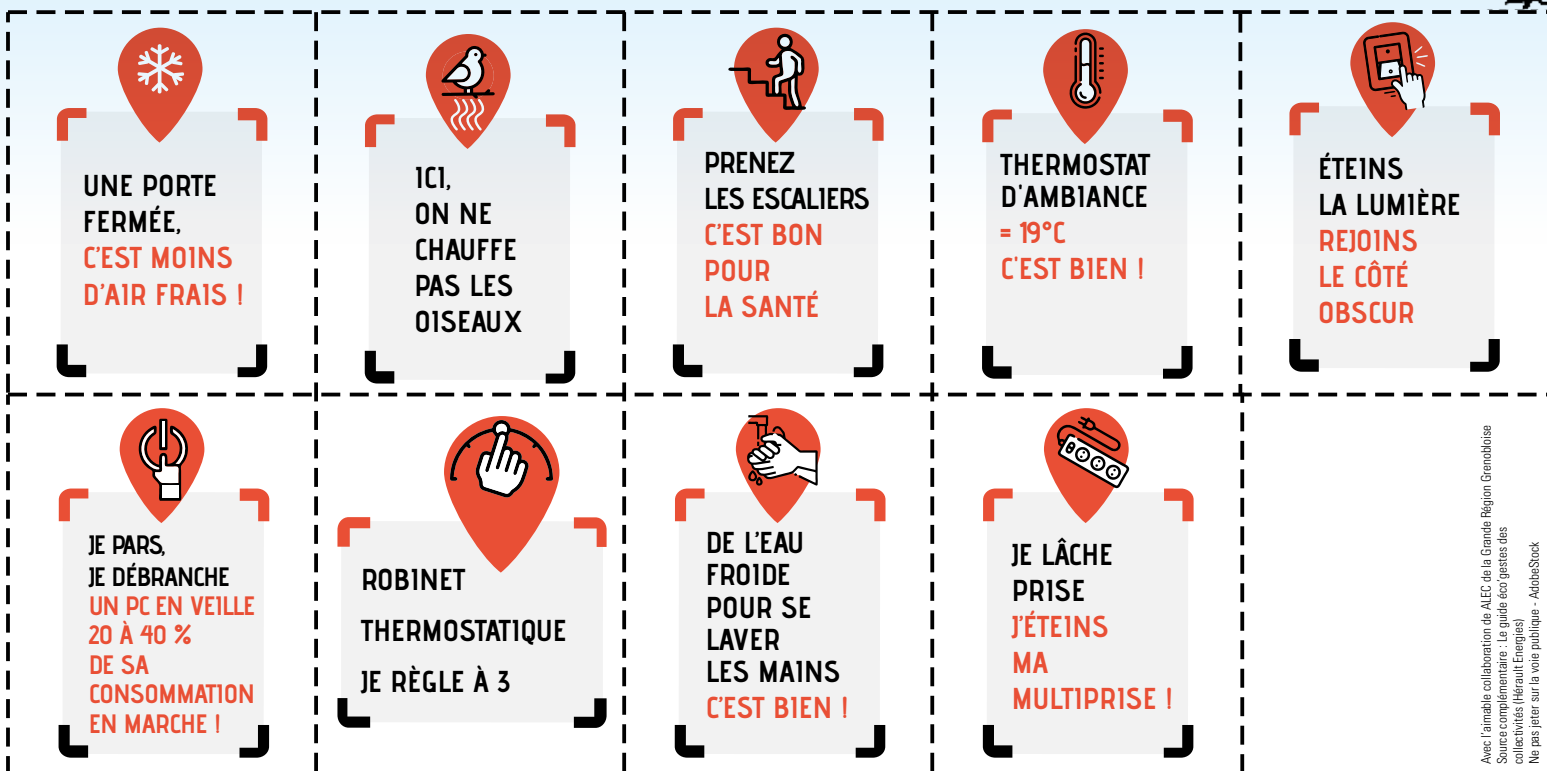


**Bénéfice : 40 161 €**



# Stickers à découper et à coller près du lieu concerné

TOUS CES  
GESTES QUI  
FONT  
LA DIFFÉRENCE !



Avec l'aimable collaboration de ALEC de la Grande Région Grenobloise  
Source complémentaire : Le guide éco'gestes des  
collectivités (Héraut/Energies)  
Ne pas jeter sur la voie publique - AdobeStock

